



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires et de la mer**

Nantes, le 21 avril 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cellule d'urgence pour examiner la situation des exploitations agricoles fragilisées par la situation sanitaire liée au COVID-19

La DDTM de la Loire-Atlantique a été sollicitée par la Chambre d'agriculture et plusieurs organisations professionnelles agricoles pour organiser une « cellule d'urgence » dédiée à la situation des exploitants agricoles fortement fragilisée par la crise sanitaire en cours.

Cette cellule d'urgence départementale constituée sous l'autorité du Préfet a pour objectif de fédérer les partenaires économiques dans le traitement des situations fragilisées. Elle se réunit sous le sceau de la confidentialité pour :

- repérer les situations devant être traitées en priorité,
- identifier les mesures adaptées à chaque situation,
- orienter vers les dispositifs les plus pertinents.

La cellule d'urgence examinera prioritairement les exploitations qui n'ont pas accès au dispositif de prêts garanti par l'État pour soutenir les trésoreries.

Si vous êtes exploitants agricoles et souhaitez bénéficier de ce dispositif, il est nécessaire de retourner un formulaire, disponible sur le site de la préfecture de la Loire-Atlantique : <http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture/Mesures-conjoncturelles/Cellule-d-urgence-departementale>, avant le mercredi 20 mai 2020 à la DDTM à l'adresse mail suivante : ddtm-sea-mcc@loire-atlantique.gouv.fr.

**Préfecture de la Loire-Atlantique
Service régional de la communication interministérielle**

02 40 41 20 91 / 92
pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr

6 quai Ceineray – BP 33515
44035 Nantes